

## DECLARATION DE VALEUR

Conditions d'indemnisation des pertes et avaries

**A REMPLIR QUEL QUE SOIT LE MODE DE GARANTIE CHOISI: GARANTIE DE RESPONSABILITE CONTRACTUELLE OU ASSURANCE DOMMAGE**

Vous confiez le déménagement de votre mobilier à un déménageur professionnel. L'entreprise de déménagement sera responsable des dommages éventuels pouvant survenir au mobilier confié dans les conditions fixées à l'article 13 des conditions générales de vente du devis.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 des conditions générales de vente, l'indemnisation pour pertes et avaries est limitée à la valeur totale du mobilier et, pour chaque objet ou élément de mobilier, à ..... €

Dans certains cas, la responsabilité de l'entreprise peut ne pas être retenue (accident ou incendie non responsable, vol avec agression, et d'une manière générale, les cas de force majeure) : vous pouvez alors estimer que la garantie de responsabilité contractuelle de l'entreprise est insuffisante et opter pour la souscription d'une assurance dommage (article 4 des conditions générales de vente), dont les conditions sont tenues à votre disposition sur demande.

### 1) VALEUR TOTALE DU MOBILIER

Indiquez en lettres et en chiffres, la valeur totale du mobilier, y compris les objets ou éléments de mobilier désignés individuellement en 2 :

..... (Lettres).....€

### 2) VALEURS INDIVIDUELLES

• **Vous avez choisi la garantie de responsabilité contractuelle** : Indiquez et valorisez les objets ou éléments de mobilier dont la valeur individuelle est supérieure à l'indemnisation maximale par objet ou élément de mobilier.

• **Vous avez opté pour l'assurance dommage** : vous pouvez également lister et valoriser les objets ou éléments de mobilier de votre choix.

<u>DESIGNATION</u>	<u>VALEUR (€)</u>	<u>DESIGNATION</u>	<u>VALEUR (€)</u>
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

#### MODE DE GARANTIE CHOISI

GARANTIE DE RESPONSABILITE CONTRACTUELLE

ASSURANCE DOMMAGE

• Cette déclaration de valeur est à retenir comme base de calcul du cout du mode de garantie choisi figurant au devis.

M ..... déclare que les valeurs énoncées ci-dessus sont sincères et réelles.

Fait à ..... le .....

TOTAL DES VALEURS INDIVIDUELLES: .....€

Signature du Client